

Le Règlement ANANI VOICE

A l'occasion de la Fête de l'Orange 2022, le service Jeunesse et Vie Locale, organise la 3^{ème} édition ANANI VOICE 2022.

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation Anani Voice sur la commune de Punaauia.

Organisation générale

Article 2 : Comité organisateur

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par les élus et techniciens du service Jeunesse et Vie Locale ;

Article 3 : Engagement des organisateurs et des participants

La mairie de Punaauia :

- D'assurer la coordination, la logistique entre l'ensemble des services ;
- De promouvoir la manifestation auprès des quartiers et de se rapprocher des présidents d'associations de quartiers pour une plus large diffusion ;
- D'assurer les transports des participants des quartiers sur le lieu des manifestations ;
- Contribuer au niveau du secrétariat avant, pendant et après l'évènement : inscriptions, gestion des résultats...
- De mettre en place la sécurité et les secours en concertation avec les services de la Police Municipale, les Sapeurs Pompier et le comité organisateur.
- D'assurer la sélection des candidats, lors d'auditions organisées en amont de la soirée du concours ;
- La préparation des candidats au concours ;

Les participants devront :

- Prendre soin de l'ensemble des équipements mis à disposition ;
- Se conformer aux prescriptions éventuelles données par la commune ;
- Répondre aux sollicitations de la commune qui seront organisées durant toute l'année ;

Condition d'inscription

Article 4 : Inscriptions

- **Les inscriptions sont gratuites et réservées exclusivement aux administrés de la Commune de Punaauia**

Est considérée comme administré de Punaauia, toute personne définie ci-dessous :

- Résidant et administré de Punaauia ;
- Etudiant dont leur logement se situe sur la commune de Punaauia ;
- Concubin (ne) d'administré vivant sur la commune de Punaauia ;
- Epoux (se) d'administré vivant sur la commune de Punaauia.

Toute autre personne qui ne figure pas dans la liste ci-dessus est considéré comme extérieure.

Les fiches d'inscriptions sont à retirer auprès du service jeunesse et vie locale de Punaauia.

Les présidents d'associations de quartiers devront communiquer auprès des jeunes de la commune.

Tout lauréat (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} places) des 2 dernières éditions de l'année ne pourra pas se réinscrire au concours.

Lors des présélections prévues le 09 juin de 16h00 à 20h00 les participants devront présenter une chanson de leur choix et interpréter devant un jury définit par la municipalité. **Les participants peuvent chanter sur bande instrumentale, en s'accompagnant d'un instrument, en présence d'un musicien ou en a cappella.**

- **Droit à l'image**

Le participant ou le groupe participant au concours autorise par l'acceptation du présent règlement, le comité organisateur à prendre en photo et/ou vidéo leur prestation tant au casting qu'à la finale, divers plans et scènes nécessaires à l'organisation de l'événement à des fins promotionnelles et non-commerciales.

Les montages photos et/ou vidéos seront diffuser sur le site de la ville de Punaauia et/ou sur divers réseaux sociaux et ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité ou à l'image du participant ou du groupe participant au concours « Anani Voice ».

L'inscription n'est valide qu'après signature de l'engagement moral par chaque participant et vaut acceptation du règlement.

Article 5 : Ages et Catégories

Toute personne, Homme ou Femme peuvent participer à partir de:

- 15 ans (dans l'année) et plus pour la catégorie ANANI VOICE.

Article 6 : Certificat médical

Toute personne doit être déclarée apte à la pratique des activités physiques, artistiques et culturelles et avoir un certificat médical.

Article 7 : Exigence pour la Finale Anani Voice

La grande finale ANANI VOICE sera organisée à l'occasion des festivités de l'orange le samedi 09 juillet 2022 sur le site du Parc Taapuna. **Les finalistes retenus à l'issue du casting du mois de juin devront choisir dans la playlist imposée par le comité organisateur deux chansons, dont, une chanson traditionnelle obligatoire et au choix une chanson de variété française ou internationale.**

Une tenue correcte sera exigée pour chaque soliste et groupe retenus pour la grande finale.

Article 8 : Orchestre

Chaque soliste retenu pour la grande finale du 09 juillet sera **obligatoirement** accompagné d'un orchestre déterminé par le comité organisateur de l'événement, en l'occurrence *le band de Manea BENNETT*.

La durée de chaque prestation ne devra pas excéder plus de **5 minutes**, tout dépassement sera sanctionné.

Déroulement de la soirée

Article 9 : Date, lieu et horaire

Le concours se déroulera sur le site du Parc Taapuna le SAMEDI 09 juillet 2022 à partir de 18h00.

Article 10 : Le programme

Le programme de la soirée sera diffusé ultérieurement.

Article 11 : Disqualifications / sanctions

Le soliste sera disqualifié s'il :

- Ne respecte pas le présent règlement ;
- N'est pas présent le jour de l'évènement ;
- Est responsable d'un incident (laisser à l'appréciation du jury et du comité organisateur) ;
- A consommé de l'alcool ou/et des produits interdits.

Tout participant ou groupe pourra être exclu définitivement de l'évènement s'il est à l'origine d'un conflit (bagarres ou autres) ou ne respectant pas le Fair Play.

Seul le comité organisateur sera tenu de régler le conflit. En cas de nécessité, le comité pourra entendre les différentes personnes concernées.

Article 12 : Présence

Aucun soliste ne peut être remplacé de son propre gré. Auquel cas, le comité organisateur se réserve le droit d'annuler sa participation.

Article 13 : Le jury

Les membres du jury au nombre de 6 seront tenus secret jusqu'au 09 juillet.

Toute réclamation ou fraude sera étudiée par le jury. En cas de nécessité, le jury pourra entendre le responsable du groupe concerné.

Article 14 : Notation

Les points seront répartis de la manière suivante :

- **Vote du public – samedi 09 juillet : 40 points**
Le candidat ayant le plus d’applaudimètre en sa faveur remportera les **40 points**.
Les points sont dégressifs pour les autres candidats.
- **Vote du jury – samedi 09 juillet : 60 points**

Article 15 : Bonus

Un bonus sera attribué à chaque candidat si le temps de passage, la tenue exigée sont respectés.

Divers

Article 16 : Prix

Les prix seront diffusés ultérieurement.

Article 17 : Modification du présent règlement

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. Il devra en informer avant l’organisation d’évènement, les différents participants ou groupes inscrits.

Fait à Punaauia, le

Signature du candidat ou du groupe avec la mention « lu et approuvé »